



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2005

DÉPARTEMENT : 910 ESSONNE

COMMUNE : 471 A ORSAY

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD

29 RUE DE LA CURE D AIR

91400 ORSAY

PROP/INDIVIS

4321 040296

C

MME FIX BRIGITTE JACQUELINE

PROP/INDIVIS

055055

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communauté	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2004	21,01 %	0,97 %	%	7,82 %	0,867 %	%	8,21 %	
	Taux 2005	21,01 %	1,50 %	%	7,82 %	1,07 %	%	8,45 %	
	Adresse	32 AV DES PIERROTS							
	Base	2114	2114		2114	2114		2114	
	Cotisation	444	32		165	23		179	84
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	En 2004	437	20		162	18		171	
	En 2005	444	32		165	23		179	
Variation en % ②		+1,60 %	+60,00 %	%	+1,85 %	+27,78 %	%	+4,68 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communauté	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation en 2005							
Cotisations		En 2004						
Variation en % ②		%	%	%	%	%	%	%

		Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. const. ④	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « État »				X
	Base « collectivités »				

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑤	6
Dégrevement « Habitation principale » ⑥ ⑦	
Dégrevement JA « État » ⑧	
Dégrevement JA « collectivités » ⑧	

Montant de votre impôt : 910